

CR de la réunion du jeudi 28 janvier 2016

excusé: Jean-Luc, Gabriel Aurélie, Xavier, Nathalie

présents : Claudine, Marie-Christine, Aïda, Thierry S, Nicole, Philippe, Patrice, Thierry D, Nicolas L, Alice, Sylviane.

C'est notre première réunion, nous ne sommes pas très nombreux, ceci dit, nous traiterons ce soir principalement du règlement intérieur de l'Atelier Vélo Partage.

Vente de vélos ? Accueil des vélos donnés ? Avons-nous la capacité de stockage ? ...

\* Il est décidé de n'accueillir que 10 vélos « en réparation » dans la grande salle. Ils doivent être testés rapidement afin de les étiqueter le plus précisément possible. Il y aura alors des vélos « à réparer » et des vélos à « démonter ». Si possible le technicien devra préciser quelles sont les pièces à conserver. Il nous faut recruter pour le démontage.

\* Les vélos réparés seront alors stockés dans le bureau. Là aussi nous fixons un quota de 10. Nous essayerons de graver ces vélos qui pourront être prêtés pour dépanner ou pour une balade ou pour les Quais Libres. Si le quota s'avérait trop juste, nous demanderions à Clichy d'abriter ceux des Quais Libres.

Il n'y a pas de « vente » à l'AVP. Nous sommes une association à but non lucratif, sinon nous serions soumis à la TVA et cela devient compliqué. Thierry D rappelle que les antennes n'ont pas d'existence juridique propre, que toutes les adhésions remontent au siège.

\* Mais le don d'un vélo peut se faire contre un don à MDB, nos bulletins d'adhésion le permettent, il faudra alors en remplir un au nom de « l'acheteur ». Cet échange doit être consigné sur le cahier de présence, ainsi que les dons laissés par ceux qui viennent réparer leur vélo. Tous les deux mois, Thierry S se charge, lors de nos réunions, de faire le point des comptes et de les remonter à la comptabilité de Bastille.

\* C'est le technicien qui note le prix du vélo sur l'étiquette, avec son N° de tel. Sur ce prix 10€ seront affectés à une adhésion simple. Mais il nous faut convaincre notre visiteur d'adhérer à 30€ et pour cela il devra ajouter 20€ à son don. (un vélo vendu à 30€ = 20€ de don et 10€ d'adhésion mais si la personne veut accéder aux ateliers, aux balades et à Roue Libre, il nous donne 50€, et l'adhésion devient celle à 30€) J'espère que je suis claire, c'était un beau débat en réunion !

\* La personne qui vient réparer son vélo à l'AVP, si la réparation n'est pas terminée et que la personne projette de revenir le samedi suivant, elle repart quand même avec le vélo. Pas de stockage de vélo qui n'appartiennent pas à l'AVP. Le technicien qui travaille sur un vélo n'est pas concerné.

Nous allons également essayer de noter si nos visiteurs sont adhérents ou non, avec la difficulté bien sûr d'une liste à jour.

Nous essayerons aussi de recruter techniciens et administratifs. Que ceux que nous sollicitons s'engagent pour 1 ou 2 samedi sur l'année (plus s'ils le souhaitent), inscrits à l'agenda avec leur N° de tel.

\* Chaque technicien possède SA propre caisse à outils. A son arrivée, il la sort ainsi que les outils « publics » et referme l'armoire. On ne touche pas à la caisse du copain sauf exception. Et on signale rapidement le manque d'outils ou de produit de façon à en acheter.

La question du prêt de vélo reste à débattre ainsi que le point 8 : On ne fait aucune réservation, les gens embarquent le vélo ou passe leur tour, pour éviter les vélos en attente.

Ce règlement sera affiché dans l'AVP